

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 10 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 03 décembre 2021, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : M. VERNOUX Bertrand – Mme ROBIN Pascale – Mme PACCAUD Christine, Maires - Adjointes,
M. CHEVRET Pascal — Mme RAVAT Ginette – Mme FONTIMPE Catherine – Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN Nadine –
M. MONTERRAT Franck – M. ALBENQUE Christophe – M. RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno – M. NILLON Christophe – Mme BOZONNET Nathalie – Mme PONCET Florence – Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD Mathilde – M. MURE Julien – M. BERRY David – Mme JOLY Christelle – Mme BONNAT Laura, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : M. RETY Jean-Pierre a donné pouvoir à M. VERNOUX Bertrand, M GAULIN Christian a donné pouvoir à Mme PACCAUD Christine, Mme BLANC Dominique a donné pouvoir à Mme ROBIN Pascale, M. BATAILLARD Kévin a donné pouvoir à M. MURE Julien

Arrivé en cours de séance : M. DEVEYLE Alain arrivé au cours de la 3^{ème} question

Absent excusé : M. MONTERRAT Raphaël

Secrétaire : Mme BONNAT Laura

QUESTIONS DEBATTUES

- 1/ Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2/ Approbation de la séance du conseil municipal du 05 novembre 2021
- 3/ Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte des déchets ménagers pour l'exercice 2020
- 4/ Réalisation des diagnostics complémentaires des réseaux d'assainissement – demande de subvention complémentaire
- 5/ Budget communal : Décision modificative n°2
- 6/ Subvention exceptionnelle – Sou des Ecoles
- 7/ Modalités de location des salles – Complexe Limorin
- 8/ Renouvellement d'une convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie – HIVORY SAS
- 9/ Convention de prise en charge de travaux et de rétrocession de voirie et réseaux – Secteur des Bottières
- 10/ Autorisation pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2022
- 11/ Compte rendu des commissions communales
- 12/ Décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil Municipal
- 13/ Informations :
 - Courrier BVR
 - Schéma de Cohérence Territoriale
 - Prochaines réunions

Monsieur le Maire fait part des pouvoirs donnés par :

- Monsieur RETY Jean-Pierre, Adjoint au Maire à Monsieur Bertrand VERNOUX,
- Monsieur Christian GAULIN, Adjointe au Maire à Madame Christine PACCAUD,
- Madame Dominique BLANC, Conseillère Municipale à Madame Pascale ROBIN,
- Monsieur Kévin BATAILLARD, Conseiller Municipal à Monsieur Julien MURE,

1^{ère} QUESTION

DESIGNATION D'UNE SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire rappelle qu'au début de chaque séance, le conseil nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 cette nomination doit se faire en principe au scrutin secret sauf si le conseil décide à l'unanimité le contraire, par une élection à la majorité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DESIGNER Madame Laura BONNAT, secrétaire de séance.

2^{ème} QUESTION

APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2021

Monsieur le Maire évoque les principaux points traités au cours de la séance du 05 novembre 2021 et soumet le procès-verbal à l'approbation du Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le procès-verbal de la séance tenue le 05 novembre 2021.

→ Monsieur Alain DEVEYLE rentre en séance.

3^{ème} QUESTION

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS POUR L'EXERCICE 2020

Les conseillers municipaux se voient présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte des déchets ménagers pour l'exercice 2020 établi par la Communauté de Communes Bresse et Saône.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND acte du compte-rendu annuel du rapport sur le prix et la qualité du service public de collecte des déchets ménagers pour l'exercice 2020.

4^{ème} QUESTION

REALISATION DES DIAGNOSTICS COMPLEMENTAIRES DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'ils ont délibéré le 17 septembre dernier pour approuver la réalisation des diagnostics complémentaires des réseaux d'assainissement et solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental. Notre collectivité peut aussi bénéficier d'une aide de l'agence de l'eau.

Monsieur le Maire proposera donc aux conseillers de modifier le plan de financement ci-dessous pour intégrer les montants mis à jour des études et pour intégrer l'aide de l'Agence de l'eau

Sources	Libellé	Montant	Taux
Autofinancement	Fonds propres	19 604 €	32 %
<i>Sous-total autofinancement</i>		19 604 €	32 %
CD01	Politique de l'eau	10 961 €	18 %
Agence de l'eau	Etude diagnostics	30 565 €	50%
<i>Sous-total subventions publiques</i>		41 526 €	68 %
TOTAL H.T.		61 130 €	100%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le nouveau plan de financement prévisionnel et les modalités de financement ;

- AUTORISE le maire à effectuer les demandes de subventions.

5^{ème} QUESTION

BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée délibérante le projet de décision modificative n°2 du budget communal et assainissement ayant pour objet des équilibres budgétaires.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE la proposition de Décision Modificative n°2 au Budget Communal telle que suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	compte 64111 Rémunération principale	- 18 000.00 €
	compte 65548 SIEA	+ 18 000.00 €

6^{ème} QUESTION

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – SOU DES ECOLES

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux que la garderie périscolaire connaît des difficultés financières notamment à cause d'une fréquentation en baisse avec la crise sanitaire.

Après une rencontre avec les responsables du sou des écoles qui gèrent la garderie périscolaire, monsieur le Maire propose aux conseillers de verser une subvention exceptionnelle de 2 000 € pour abonder le budget de la garderie périscolaire ; le sou des écoles s'engage à apporter aussi un financement à la garderie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € à la garderie périscolaire,

- INDIQUE que ces crédits sont disponibles au compte 6574 du budget principal 2021.

7^{ème} QUESTION

MODALITES DE LOCATION DES SALLES – COMPLEXE LIMORIN

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'établir de nouvelles modalités pour la location des salles du complexe limorin aux associations et aux particuliers.

En effet, il s'avère difficile à gérer pour notre collectivité de louer le complexe limorin ainsi que le pôle culturel à des particuliers ou des associations qui, lorsqu'ils ne font pas le ménage eux-mêmes, confient le ménage à des prestataires extérieurs.

Monsieur le Maire propose donc aux conseillers, à compter du 1^{er} janvier 2022 de louer ces salles selon les conditions tarifaires actuelles mais d'imposer que le ménage soit réalisé par les utilisateurs ou par les services communaux selon la grille tarifaire ainsi présentée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les nouvelles modalités de location des salles du complexe limorin et du pôle culturel tel que présentées ci-dessus,
- INDIQUE que ces dispositions seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à encaisser les sommes correspondantes à la location des salles.

8^{ème} QUESTION

RENOUVELLEMENT D'UN CONVENTION POUR L'INSTALLATION D'UNE ANTENNE DE RADIOTELEPHONIE – HIVORY SAS

Monsieur le Maire explique qu'en avril 2012, notre commune avait conclu avec SFR, une convention de mise à disposition d'une parcelle située en Zone Mâcon Est pour l'implantation d'un pylône supportant des antennes, ainsi qu'une armoire technique. En novembre 2018, SFR a transféré à la société HIVORY SAS son parc d'infrastructures passives d'antennes de réseau mobile national et des titres immobiliers, baux et conventions d'occupations attachés.

Cette convention arrivant à son terme, monsieur le Maire propose aux conseillers de la renouveler avec la société HIVORY pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} avril 2022, avec un loyer versé à la collectivité de 6 500 €, réglé annuellement par avance et revalorisé de 2 % chaque année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les modalités de renouvellement de la convention pour une installation d'un relais de radiotéléphonie sur un terrain communal avec la société HIVORY SAS à compter du 1^{er} avril 2022 pour une durée de 12 ans,
- AUTORISE Monsieur le Maire à encaisser annuellement le loyer correspondant,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et les documents contractuels.

9^{ème} QUESTION

CONVENTION DE PRISE EN CHARGE DE TRAVAUX ET DE RETROCESSION DE VOIRIE ET RESEAUX – SECTEUR DES BOTTIERES

Monsieur le Maire présente aux conseillers une convention de prise en charge de travaux et de rétrocession de voirie et de réseaux établie entre notre commune et un aménageur, RD Immo pour le secteur des Bottières.

En effet, l'aménageur a déposé en mairie une demande de Permis d'Aménager relatif à la création d'un lotissement de 21 lots dans le secteur des Bottières. Ce Permis d'Aménager a été accordé par arrêté du 01/06/2021.

Ce secteur des Bottières a fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation lors de la modification du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 29/10/2018.

Afin de respecter les principes de cette OAP, et notamment permettre les aménagements futurs et prendre en compte les effluents actuels, notre commune et l'aménageur ont identifié certains travaux supplémentaires à réaliser. Ces travaux seront pris en charge selon les conditions définies dans la convention ainsi présentée.

Après lecture et présentation de la convention et des annexes correspondants, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention ainsi présentée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et les documents contractuels.

10^{ème} QUESTION

AUTORISATION POUR ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022

Monsieur le Maire explique que les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales stipule que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits, selon le tableau ci-dessous :

Budget Communal

Numéro de compte	Numéro d'opération	Montant € TTC
2188	101	30 000.00
21318	102	60 000.00
2188	102	10 000.00
2151	109	10 000.00
21318	117	200 000.00
2151	118	20 000.00
2188	120	10 000.00
2041582	88	40 000.00
2111	98	200 000.00
Total		580 000.00 €

Budget Assainissement

Numéro de compte		Montant €TTC
213		10 000.00
2762		2 000.00
Total		12 000.00 €

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, seront inscrits au budget lors de son adoption et la collectivité s'engagera à inscrire au budget en recettes les crédits correspondants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus,
- STIPULE que crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption et que la collectivité s'engage à inscrire au budget en recettes les crédits correspondants,
- AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

11^{ème} QUESTION

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

Chaque commission, réunie depuis le précédent conseil, présente le compte rendu de ses travaux.

Commission scolaire

Madame l'Adjointe en charge des Affaires Scolaires informe les membres du conseil que le niveau 3 du protocole sanitaire s'applique depuis le jeudi 09 décembre dans les écoles primaires où le port du masque est obligatoire pour les primaires dans les espaces clos et ouverts. Il s'applique aussi à la cantine qui s'organise donc à nouveau dans les locaux du Pôle Culturel pour accueillir les enfants de l'école privée et dans le restaurant scolaire pour accueillir les enfants de l'école publique, en limitant ainsi les brassages.

Commission association

Madame l'Adjointe en charge de la vie associative donne aux conseillers le bilan de l'aide exceptionnelle versée aux associations qui ont des adhérents de moins de 18 ans, domiciliés sur Replonges.

Nom de l'association	Nombre d'enfants	Total
AEROMODELISME	1	15,00 €
ALERTE	2	30,00 €
EGR GM	30	450,00 €
FORMATION MUSICALE	14	210,00 €
FOYER MUSICAL	31	465,00 €
FRBB Basket	44	660,00 €
REPLONGES TENNIS LOISIRS	13	195,00 €
USR FOOT	82	1 230,00 €
Total à mandater au compte 6574		3 255,00 €

Commission Environnement

Monsieur le conseiller délégué à l'environnement informe les conseillers que la commune a revêtu ses décorations de Noël avec deux nouvelles décorations installées au Pôle culturel et au rond-point Route de Pont de Veyle.

Commission bâtiment

Monsieur le Maire informe les conseillers que les travaux du bâtiment se poursuivent en respectant le planning. Le bâtiment sera couvert d'ici la fin de l'année.

Commission voirie

Monsieur le Maire informe les conseillers que les travaux d'enrobé de la Rue de Saint André sont terminés.

12^{ème} QUESTION

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire présentera les décisions qu'il a prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT, lui donnant délégation pour la durée de son mandat, pour prendre et exécuter en son nom certaines décisions, sans consultation préalable du Conseil Municipal.

Diagnostic complémentaire et programmation des travaux sur les réseaux d'assainissement

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un marché pour la réalisation de diagnostic complémentaire et de programmation des travaux sur les réseaux d'assainissement avec la société Réalités Environnement pour un montant de 61 130.00 € HT soit 73 356.00 € TTC.

Matériel informatique – Secrétariat Mairie

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un bon de commande pour l'achat de deux écrans pour un poste au secrétariat auprès de la société Partner pour un montant de 330.00 € HT soit 396.00 € TTC.

Sonorisation et vidéo projection – Salle Polyvalente

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un bon de commande pour la simplification de la sonorisation et vidéo projection auprès de la société Comelec pour un montant de 197.25 € HT soit 236.70 € TTC.

Marquage au sol – Rue de Saint André

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un bon de commande pour le marquage au sol à réaliser à la suite des travaux d'aménagement de la rue de Saint André auprès de la société Tournusienne de marquage pour un montant de 5 343.00 € HT soit 6 411.60 € TTC.

Bulletin municipal

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un bon de commande pour la conception du bulletin auprès de la société SICLIK pour un montant de 1 200.00 € HT soit 1 440.00 € TTC et pour l'impression auprès de la société COMIMPRESS pour un montant de 2 880.00 € HT soit 3 456.00 € TTC.

Matériel informatique – Ecole

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un bon de commande pour l'achat de quatre vidéoprojecteurs auprès de la société UGAP pour un montant de 5 754.84 € HT soit 6 905.81 € TTC.

13^{ème} QUESTION

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Courriers Bien Vivre à Replonges

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de réponse de l'association Bien Vivre à Replonges, suite à notre courrier pour qu'elle retire de son intitulé, le nom de REPLONGES.

Schéma de Cohérence Territoriale

Monsieur le Maire informe les conseillers que le SCOT a été arrêté le 30 novembre dernier et qu'il est actuellement en consultation auprès des autorités compétentes.

Il sera soumis, ensuite à enquête publique pour une approbation en septembre 2022.

Prochaines réunions

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'apéritif de fin d'année organisé le 16 décembre

prochain ; ainsi que les vœux du maire prévus initialement le 08 janvier 2022 n'auront pas lieu au vu de la situation sanitaire.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le vendredi 11 février 2022

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 45 minutes.

La Secrétaire de séance

Le Maire de REPLONGES,

Laura BONNAT

Bertrand VERNOUX

Ainsi fait et délibéré, à REPLONGES, le

Ont signé au registre les Membres du Conseil Municipal,

	POUVOIR		POUVOIR	
C. ALBENQUE	K. BATAILLARD	D. BERRY	D. BLANC	L.BONNAT
N. BOIVIN	N. BOZONNET	P. CHEVRET	V. DEGRANGE	M.C. DESBROSSES
A. DEVEYLE	C. FONTIMPE	B. GAILLARD	POUVOIR	C. JOLY
M. LOURD	F. MONTERRAT	ABSENT EXCUSE R. MONTERRAT	J. MURE	C. NILLON
C. PACCAUD	F. PONCET	G. RAVAT	POUVOIR	D. RIGAUD
P. ROBIN	B. VERNOUX			